

246 (III). International facilities for the promotion of training in public administration

The General Assembly,

Recognizing the need for international facilities which will provide adequate administrative training for an increasing number of candidates of proved ability recruited on a wide geographical basis, but mainly from the countries in greatest need of access to the principles, procedures and methods of modern administration,

Resolves that

1. An International Centre for Training in Public Administration shall be established under the direction of the United Nations;

2. The Secretary-General shall report detailed arrangements for such a centre to the Economic and Social Council for consideration;

3. The Secretary-General shall include in his budget estimates for the financial year 1950 a programme implementing the objectives of the present resolution.

*Hundred and seventy-first plenary meeting,
4 December 1948.*

247 (III). Proposal for the adoption of Spanish as one of the working languages of the General Assembly

The General Assembly

Resolves that Spanish should be included as a working language of the General Assembly and that rule 44 of the rules of procedure should be modified accordingly.

*Hundred and seventy-fourth plenary meeting,
7 December 1948.*

248 (III). Regulations for the United Nations Joint Staff Pension Fund

The General Assembly

Resolves that the following regulations shall be adopted for the United Nations Joint Staff Pension Fund.

*Hundred and seventy-fourth meeting,
7 December 1948.*

246 (III). Mesures internationales propres à favoriser la formation professionnelle en matière d'administration publique

L'Assemblée générale.

Reconnaissant la nécessité de créer sur le plan international des moyens propres à procurer, dans le domaine de l'administration, une formation technique adéquate à un nombre croissant de candidats d'une valeur éprouvée et recrutés sur une large base géographique, mais principalement dans les pays qui ont plus particulièrement besoin d'être mis au courant des principes, des procédés et des méthodes de l'administration moderne,

Décide

1. Qu'un institut international d'administration publique sera créé sous la direction de l'Organisation des Nations Unies;

2. Que le Secrétaire général présentera à l'examen du Conseil économique et social un rapport détaillé sur les dispositions à prendre en vue de la création de cet institut;

3. Que le Secrétaire général fera figurer dans ses prévisions de dépenses pour l'exercice financier 1950 un programme ayant pour but d'atteindre les objectifs de la présente résolution.

*Cent-soixante et onzième séance plénière,
le 4 décembre 1948.*

247 (III). Proposition d'adopter l'espagnol comme l'une des langues de travail de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale

Décide que l'espagnol devrait figurer parmi les langues de travail de l'Assemblée et que l'article 44 du règlement intérieur devrait être modifié en conséquence.

*Cent-soixante-quatorzième séance plénière,
le 7 décembre 1948.*

248 (III). Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale

Décide d'adopter les statuts ci-après de la Caisse commune des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies.

*Cent-soixante-quatorzième séance plénière,
le 7 décembre 1948.*